

parler en ceste seigneurie. Ceux qu'on a pu prendre des conjurez, aucuns ont esté estranglez ès prisons, autres pendus par les pieds aux gibets, comme c'est la coutume de telles sortes de traîtres, autres noyez dans ceste mer. Et la plus grande partie de ceux qui estoient espars deçà et delà dans la ville ès chambre garnies et aux hôtelleries se sont sauvés et s'en sont enfuy. Nonobstant, par le bon ordre qu'on y a mis, il ne laisse pas de jour à autre de s'en découvrir quelques-uns, auxquels on baille les mesmes peines qu'aux autres. On a sçeu depuis qu'un certain Regnaut, banny de France, a passé le pas, comme les autres, et un nommé Tornon, Savoyard, qui fut autrefois de l'escalade de Genève, ont esté pendus auxdites fourches patibulaires, pour récompense de leurs belles prouesses, où leur ordinaire méchanceté et félonie les a enfin méritoirement et justement conduits.

« Par autre avis receu depuis le 21, la seigneurie a esté grandement troublée et estonnée de l'infinité des conjurez qui se sont trouvez en leur ville; tant la trahison a trouvé de complices et compagnons. Deux frères de la ville de Vendosme ont esté pris qu'on nomme les Boileves ou Boileau. Quelques Napolitains qui, par les allées et venues dudit Regnaut au royaume de Naples, sous couleur qu'il avoit permission de la seigneurie d'y négotier, ont esté noyez avec lesdits Vendosmois dans le canal degli Innocenti.

« Au prochain ordinaire on en saura de plus amples particularitez par le manifeste de la seigneurie. »

On voit bien dans ce récit qu'il y avait eu une conjuration, mais on n'en désignait positivement ni les auteurs ni les moyens.

Le compilateur d'un recueil périodique du temps (1) voulut faire usage de cette lettre; mais comme ce recueil s'imprimait en France, et sous la surveillance de l'autorité, on en supprima tout ce qui pouvait tendre à inculper les Espagnols, et on donna cette conspiration pour une explosion non préméditée du mécontentement de quelques troupes licenciées.

*Extrait de la relation ci-dessus, publié dans le Mercure, sous le titre d'Entreprise sur la forteresse de Marano.*

« Les conspirateurs avoient gagné un sergent nommé Massa, qui estoit dans la forteresse de Marano, sur les marches et les confins d'Istrie en la mer Adriatique, place forte et de grande importance à cette seigneurie, y ayant un bon port et capable de mettre à couvert une puissante armée.

(1) *Mercure français*, 1618, tome V, p. 58-40.

La trame estoit que ledit Massa devoit tuer le proviseur Lorenzo Thiépolo, et en mesme temps livrer aux conjurateurs ledit port et place. Cette trahison eust facilement reussi, si elle (par la bonté et grace divine) n'est été découverte, par le moyen d'un varlet de chambre dudit proviseur et d'un pensionnaire et appointé de la seigneurie. En ce mesme temps s'estaient escoulés et glissés peu-à-peu dans ceste ville plus de cinq cents des soldats du désarmement qui se faisoit au Frioul et en Istrie; gens de main, qui, à certain jour et heure ditte, devoient mettre le feu en plusieurs lieux de la ville, puis s'emparer des places les plus importantes et puis saccager toute la ville, pour de là empescher tous moyens et inventions pourvoir au salut et conservation de la seigneurie, qui eust sans doute esté en grands risques et péril d'estre totalement perdue et ruinée; car en mesme instant notre armée navale qui estoit aux environs de Marano devoit estre brûlée, par le moyen et invention d'un certain Jacques Pierre, François de nation, autrefois corsaire et depuis pensionnaire de la seigneurie, qui pour lors estoit en nostre dite armée, mais corrompu et gagné par les conjurateurs. Et en ce mesme temps par terre, vers le costé de Marano, allant à la forteresse de Palma, se devoit aussi faire un soulèvement des soldats qui restoient du désarmement, lesquels devoient passer le plus promptement que faire se pourroit vers ladite place de Marano. Bref, c'est une conjuration, qui la vouldra peser, la plus épouvantable et effroyable qu'on ouyt jamais parler en ceste seigneurie. Ceux qu'on a pu prendre des conjurés, aucuns ont esté étranglez ès prisons, autres pendus par les pieds aux gibets, comme c'est la coutume de telles sortes de traîtres; autres noyez dans ceste mer, et la plus grande partie de ceux qui estoient éparés deçà et delà dans la ville ès chambres garnies et aux hôtelleries se sont sauvés et s'en sont enfuy. Nonobstant, par le bon ordre qu'on y a mis, il ne laisse pas de jour en jour de s'en découvrir quelques-uns, auxquels on baille les mesmes peines qu'aux autres. On a sçeu depuis qu'un certain Regnaut, banny de France, a passé le pas comme les autres, et un nommé Tornon, Savoyard, qui fut autrefois de l'escalade de Genève, ont esté pendus aux fourches patibulaires pour leur récompense.

« Ceste conjuration a beaucoup d'exemples pareils dans les histoires. Ce sont des fruits des désarmements, où il y a toujours des mécontents pour leur solde: et lesquels, la paix faicte, ne pouvant vivre qu'en guerre, taschent à surprendre des places, pour piller, se faire payer ou vendre leur surprise à l'ennemi. »

Il est évident que le second de ces récits a été fait